Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260320-DEL_19_200326-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 15*

Séance du 20 mars 2026

Date de la Convocation : 16/03/2026

L'an deux-mille vingt-six, le vendredi vingt mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian Ranno, Maire, en application des articles L2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

- Christian RANNO,
- Laure ROUXEL,
- Sébastien HAUGOMMARD,
- Claire LE GUEN,
- Daniel COATRIEUX,
- Rozenn STEUNOU,
- Fabrice VINCENT,
- Camille LE RONCÉ,
- Anthony COSSON,
- Anne-Éléonore HÉLARY,
- Jean-Pierre CARREZ,
- Gwendal BLANCHARD,
- Valérie LE HÉGARAT,
- Sylvain BOSCHER.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Absents excusés :

- Lénaïk LE BIHANNIC (pouvoir donné à Rozenn STEUNOU)

Secrétaire de séance : Camille LE RONCÉ

DEL N° 19 – 20/03/2026 : Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant à Saint-Brieuc Armor Agglomération

Le Maire explique que les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Les conseillers ne sont donc connus qu'à l'issue de la première séance du conseil municipal, après l'élection du maire et des adjoints.

Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes : après le maire, prennent rang, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du CGCT). Ainsi, le Maire sera toujours désigné conseiller communautaire. Les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

La Commune de Le Vieux-Bourg dispose d'un siège à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le Conseil Municipal prend acte de la désignation de M. Christian RANNO, Maire, délégué titulaire à SBAA et de M. Sébastien HAUGOMMARD, 1er Adjoint, délégué suppléant à SBAA.

Le secrétaire de séance,

Camille Le Roncé

MAIRIE LE VIEUX BOURG (Côtes-d'Armor)

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Maire,

Christian Ranno